

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement


N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 04/04/2014	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 07/04/2014	N° d'enregistrement F04114P0020
--	--	---

1. Intitulé du projet

Centre des Congrès de Metz Métropole (57)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Société Publique Locale Metz Metropole Moselle Congrès

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Thierry JEAN

RCS / SIRET 7 9 8 8 4 1 8 7 0 0 0 0 1 6 Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant de projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	Travaux et constructions soumis à permis de construire dans une commune dotée à la date de la demande d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération pour une surface de plancher supérieure à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction du nouveau centre des congrès, dans le quartier de l'Amphithéâtre à Metz, d'une surface de plancher d'environ 15 000 mètres carrés sur une surface d'environ 6 600 mètres carrés.

Le projet comprend le bâtiment du centre des congrès et des surfaces complémentaires de bureaux et à destination de l'accueil de touristes.

4.2 Objectifs du projet

- construire un espace d'accueil de congrès prestigieux et moderne à proximité du centre ville de Metz
- créer un équipement emblématique, avec une forte ambition architecturale
- participer à la reconfiguration de l'accès au quartier
(ces objectifs sont développés dans la note jointe)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Phasage:

- Le chantier du Centre des congrès se déroulera du 4eme trimestre 2015 au 4eme trimestre 2017.
- Préalablement, le parvis piétons en sortie de gare Sud sera reconfiguré d'ici avril 2015 par la SAREMM, aménageur de la ZAC ;
- Les bâtiments SNCF/RFF seront déconstruits et le bâtiment du répéteur (bâtiment de la SNCF/RFF qui commande les connections électriques des voies ferroviaires) sera déplacé pour juin 2015 (travaux réalisés par la SNCF/RFF et la SAREMM, aménageur de la ZAC)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne la création d'un centre des congrès d'une surface de plancher de 15000 m2 environ. Cette surface intègre un auditorium de 1200 places, 4700 m2 de surfaces utiles d'exposition, des salles de commissions d'une capacité totale de 1600 places (dont une salle principale de 400 places).

Le projet comprend également 1100m2 de surfaces complémentaires de bureaux et à destination de l'accueil de touristes.

Le programme prévoit également des surfaces pour la cour de service, le stationnement des véhicules du personnel et des prestataires.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

(Enquête publique si nécessité d'une étude d'impact)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de l'opération	0,66 ha
Surface de plancher réalisée	15 000 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Metz (57)
Terrain situé au Sud de
la gare de Metz, le long
de la Rue aux arènes

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 10' 40" 4 Lat. 49 ° 06' 30" 0

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

ZAC Quartier de l'Amphithéâtre (38 ha) : équipements, commerces, bureaux, logements

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

bâtiments SNCF, aire aménagée pour les taxis, talus en friches avec présence de quelques arbres, espaces verts entretenus, platanes le long de la rue aux Arènes

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Metz, approuvé le 18 décembre 2008
projet en zone 1AUA3

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE approuvé le 16 décembre 2013

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRi approuvé en juin 2005
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Etude ICF Environnement, 2006 : - 3500 m3 de terres dépassent les critères d'acceptation en ISDI pour les HAP et HCT - 2500 m3 de terres présentent des odeurs d'hydrocarbures - présence de traces de métaux lourds (Pb, Zn)
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du périmètre de protection des monuments historiques du bâtiment de la gare de Metz et du bâtiment de la Poste

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Evacuation du volume de terres contaminées par HAP en ISDI ou en filière agréée
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Risque de dégradation d'une petite surface d'habitats favorables aux oiseaux et au Léopard des murailles (talus le long des voies ferrées / platanes le long de la rue aux Arènes) ; Déplacement d'individus pendant les travaux Vérification de ce risque par l'étude faune-flore en cours -> Suite à l'analyse faune-flore, recherche de mesures d'évitement (exemple : débroussaillage de la végétation du talus en hiver et destruction progressive des talus au printemps ; abattages d'arbres en hiver)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Le projet se situe au sein des périmètres de protection des monuments historiques de la gare de Metz et du bâtiment de la Poste -> Soin particulier pour l'architecture du bâtiment, en accord avec l'architecture de la gare de Metz et du Centre Pompidou Metz -> Plusieurs réunions en 2013 et 2014 avec l'Architecte des Bâtiments de France pour avis

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Secteur de bruit : présence de la voie ferrée le long du projet Risques sanitaires liés aux hydrocarbures présents dans le sol
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Source de bruit lors de la phase travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Nuisances sonores de la voie ferrée (circulation des trains, travaux de maintenance de la voie ferrée), de la circulation routière
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations à limiter lors des travaux de terrassement et de fondations des bâtiments, du fait de la proximité des voies SNCF
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒		Enseignes lumineuses extérieures ; Eclairage artificiel à l'intérieur du bâtiment, adapté en fonction de l'éclairage naturel disponible et de la présence des usagers
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒		
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ ☐ Si oui, dans quel milieu ?		Rejets d'eaux pluviales : possibilité de stockage temporaire des eaux pluviales pour être récupérées pour l'arrosage des plantes du patio et des terrasses
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒ ☐		Phase de réalisation : - gestion de l'évacuation des terres contaminées par les hydrocarbures et métaux lourds - déchets liés aux travaux de viabilisation et de construction des bâtiments Phase d'exploitation : eaux usées, déchets
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☒ ☐		Le projet se situe dans un secteur archéologique sensible : toute découverte fortuite, de quelque ordre qu'elle soit lors des travaux d'aménagement sera signalée au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture. Diagnostic archéologique réalisé par le Pôle Archéologie Préventive de Metz Metropole en 2013
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒ ☐		Impact positif sur l'activité de tourisme du secteur

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

- ZAC du quartier de l'Amphithéâtre (38 ha) : équipements, commerces, bureaux, logements
- Pôle d'échanges multimodal
- Hôtel
- Bureaux
 - > Effets positifs sur le tourisme,
 - > Effets sur la fréquentation du quartier (circulation routière, fréquentation des hôtels, ...)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquels :

- Intérêt économique et touristique du projet : Organisation d'événements internationaux :
- > Effets positifs sur le tourisme de la Ville de Metz, avec la proximité de l'Amphithéâtre et du centre ville de Metz.
 - > Effets positifs indirects sur l'activité économique de la Ville.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux sur le site du projet ont été identifiés en amont, lors des études préalables. Ainsi, le maître d'ouvrage a engagé de nombreuses études (géotechnique, acoustique, archéologique, diagnostic des sols, etc.) et a organisé de nombreuses réunions (Architecte des Bâtiments de France notamment) qui ont permis d'analyser les caractéristiques précises du projet d'aménagement et de proposer certaines recommandations. Ainsi, dans la mesure où les principaux enjeux identifiés sur le site du projet ont fait l'objet d'études spécifiques, il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6 : Note complémentaire au formulaire CERFA - Annexe 7 : Etude géotechnique, Fondasol, 2013 - Annexe 8 : Etude d'impact acoustique, Etude prévisionnelle, SPC acoustique, 2013 - Annexe 9 : Etude de circulation, ANMA, 2007 - Annexe 10 : Rapport de diagnostic archéologique, Pôle archéologie préventive de Metz Metropole, 2013 - Annexe 11 : Diagnostic environnemental îlots A0/A1, Réaménagement du quartier de l'amphithéâtre Ilôts A0/A1 à Metz (57), ICF Environnement, 2011 - Annexe 12 : Cahier de prescriptions urbanistiques, ANMA, 2014 - Annexe 13 : Règles de conception, réalisation et contrôle concernant les ouvrages provisoires et les opérations de construction, SNCF, 2006 - Annexe 14 : Compte-rendus de réunions avec l'Architecte des bâtiments de France, 2013-2014

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Metz

le,

26/03/2014

Signature

